

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04856

Numéro SIREN : 841 236 607

Nom ou dénomination : A+M

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2020 sous le numéro de dépôt B2020/008348

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

Date : 02/04/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/008348**
n° de gestion : **2018B04856**
n° SIREN : **841 236 607 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 02/04/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A+M
32 BIS Quai Arloing 69009 LYON

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



A+M
32 BIS Quai Arloing
69009 LYON
RCS LYON 841 236 607

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019

DocuSigned by:

Julien MONET

AD6BCB89F61F495...

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2019
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	402 500		402 500
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	402 500		402 500
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	84		84
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	84		84
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	402 584		402 584

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

A+M
32 BIS Quai Arloing
69009 LYON
RCS LYON 841 236 607

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019

Bilan passif

	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES	
Capital	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	27 670
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	77 670
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	302 342
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 408
Dettes fiscales et sociales	164
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	324 914
Ecart de conversion passif	
TOTAL GÉNÉRAL	402 584
(1) Dont à plus d'un an (a)	253 694
(1) Dont à moins d'un an (a)	71 220
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	138
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2019
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net			
			30/09/2019
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total produits d'exploitation (I)			
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes			20 980
Impôts, taxes et versements assimilés			164
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			
Total charges d'exploitation (II)			21 144
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-21 144
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation			54 200
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			54 200
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			5 386
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			5 386
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			48 814
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			27 670

A+M

32 BIS Quai Arloing

69009 LYON

RCS LYON 841 236 607

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019

Compte de résultat (suite)

30/09/2019

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)**Charges exceptionnelles**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)**RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)**

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

Total des produits (I+III+V+VII)**54 200****Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)****26 530****BENEFICE OU PERTE****27 670**



11

Ment

171

yn the r

Annexe aux comptes annuels

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019

Annexe aux comptes annuels

A+M (ci-après "la Société")

Société par Actions Simplifiée au capital de € 50 000.

Siège social

32 Bis Quai Arloing

69 009 Lyon

France

Les notes et tableaux constituant l'Annexe font partie intégrante des Comptes Annuels de l'exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019. Cet exercice est le premier de la Société.

Sauf indication contraire, tous les montants portés ci-après sont exprimés en euros (€) hors taxes. Les symboles "k€" ou "000" font référence à des milliers d'euros.

Les Comptes Annuels, arrêtés par le président, présentent les caractéristiques suivantes:

Total du bilan avant répartition	:	€ 402 584
Total des produits du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 54 200
Total des charges du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 26 530
Résultat net comptable (bénéfice)	:	€ 27 670

1. Activité de la Société, Faits marquants de l'exercice

La société exerce une activité de holding et une activité de conseil.

Aucun événement significatif justifiant une information spécifique à la présente rubrique n'est intervenu durant l'exercice.

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019

Annexe aux comptes annuels

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes généraux, changement de méthode, dérogations aux principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises et en particulier aux règlements 2014-03 et 2017-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables sont appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Recours à des estimations

L'établissement des Comptes Annuels requiert que la Société procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, que la Direction juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues par la Direction, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat de la Société.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Identification des composants des immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

Perte de valeur des immobilisations: amortissements et dépréciations

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement.

En application des dispositions afférentes aux PME, l'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la Société et sur la durée d'usage admise fiscalement.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre, qui consiste

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019

Annexe aux comptes annuels

à déterminer si la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est définie comme étant la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en principe par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Synthèse des principales durées et méthodes d'amortissement

Nature des actifs	Amortissement comptable		Amortissement fiscal (*)	
	Durée	Mode	Durée	Mode
Logiciels acquis	3 ans	Linéaire		
Constructions	20 ans	Linéaire		
Agencements	10 ans	Linéaire		
Matériel industriel	10 ans	Linéaire		
Matériel informatique	3 ans	Linéaire		
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire		
Mobilier	10 ans	Linéaire		

(*) mention uniquement en cas de différence avec le traitement comptable

2.4. Immobilisations financières

Titres de participations et titres immobilisés

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais d'acquisition y afférents (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les titres sont en principe classés:

- En "Titres de participations" (rubrique du bilan "Autres participations") lorsque les investissements réalisés représentent au moins 10% du capital des sociétés concernées;
- En autres "Autres titres immobilisés" dans les autres cas dès lors qu'ils sont destinés à être conservés durablement.

Par exception, lorsque des investissements représentent moins de 10% du capital d'une société mais que des circonstances de fait permettent de les qualifier de titres de "Participations", les titres concernés sont reclassés à la rubrique "Autres participations". De la même manière, lorsque des circonstances le justifient, certains investissements représentant plus de 10% du capital d'une société sont qualifiés "d'Autres titres immobilisés". Mention des exceptions significatives est faite dans la suite de la présente annexe.

A la clôture d'un exercice, la valeur d'inventaire de chaque ligne de participation est appréciée et comparée avec le coût de revient des titres concernés.

La valeur d'inventaire est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par leur utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée peut être retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou la quote-part de situation nette.

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019

Annexe aux comptes annuels

Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations concernent des contrats de prêt à moyen ou long terme passés avec les entités dans lesquelles la Société détient une participation.

Ces créances se distinguent des avances à court terme classées en compte courant (actif circulant).

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

2.5. Provisions pour risques et charges, passifs éventuels

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Les risques et charges liés à des éléments connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les impacts sont quantifiables ont fait l'objet de provisions. A défaut, ces risques et charges sont qualifiés de "Passif éventuel" dont mention est portée dans la suite de l'annexe.

Sont ainsi qualifiés de "Passif éventuel" les événements à l'origine :

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.6. Méthode de reconnaissance des revenus

Ils sont reconnus lors de la délivrance du service.

2.7. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de filiales sociétés de personnes sont enregistrées à la date de l'événement décidant la distribution. Lorsque les résultats font l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, ils sont constatés en date de clôture de la filiale ou participation.

2.8. Créances clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des perspectives de recouvrement.

Exercice de 15 mois clos le 30 septembre 2019

Annexe aux comptes annuels

2.9. Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir compte des pertes latentes.

2.10. Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.11. Emprunts et dettes financières divers

Cette rubrique comprend notamment les comptes courants d'associés et les comptes courants des sociétés du groupe.

3. Précisions et commentaires sur les comptes

Cette rubrique est complétée par les tableaux de détail sur les comptes présentés en fin de l'Annexe.

3.1. Titres de participation

La société a fait courant 2018 l'acquisition de titres de participation au travers d'actions de préférence ayant un dividende précipitaire et cumulatif.

4. Engagements et hors bilan

4.1. Garanties relatives aux dettes bancaires

Les dettes bancaires, d'un montant à l'origine de k€ 350 et présentant un solde en date de clôture de k€ 302, font l'objet des garanties suivantes accordées au bénéfice des établissements financiers les ayant octroyées :

- Nantissement de 235 actions de la société Monet et Associés
- Caution solidaire de Monsieur Julien Monet et Madame Véronique Bourgeois chacun à hauteur de € 50 000

4.2. Engagements relatifs au personnel salarié

Néant

5. Autres informations prescrites par la loi ou significatives

5.1. Rémunération des dirigeants

Cette information, conduisant à indiquer des rémunérations individuelles, n'est pas communiquée.

A+M
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5 0000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 32 BIS, QUAI ARLOING, 69009 LYON
841 236 607 RCS LYON
(« LA SOCIETE »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 MARS 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant dans les conditions prévues par les statuts, sur proposition du président,

DECIDE d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 670 euros
au compte « Réserve légale » pour	1 384 euros

Le solde, soit	26 286 euros
En totalité au compte "Autres réserves".	

PREND ACTE que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Julien MONET

DocuSigned by:

AD6BCB89F61F495...